

SÉANCE DU 12 JANVIER 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski tenue le 12 janvier 2026, à la salle Anicet Proulx à Saint-Narcisse-de-Rimouski, et à laquelle étaient présents :

SOUCY, Gervais	Maire
POULIN, Serge	Conseiller #1
PROULX, Jonathan	Conseiller #2
FERLATTE, Stéphane	Conseiller #3
SOUCY, Guillaume	Conseiller #4
ROY-BÉLANGER, Catherine	Conseillère #5
LEVESQUE, Clément	Conseiller #6

Ainsi que madame Dominique Michaud, directrice générale/greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19h.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire remercie les gens présents dans l'audience pour leur présence.

20260101 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jonathan Proulx appuyé par Serge Poulin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski en laissant le varia ouvert.

20260102 - LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 1^{ER} ET 8 DECEMBRE 2025

ATTENDU QUE les procès-verbaux ont fait l'objet de lecture et de consultation de la part des membres du conseil municipal ;

ATTENDU QU' il n'y a aucune modification à apporter ;

Il est proposé par Serge Poulin appuyé par Catherine Roy-Bélanger et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des 2 dernières séances du conseil.

20260103 - APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Guillaume Soucy appuyé par Clément Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer du dernier mois au montant **190 331.85 \$** et les salaires nets au montant de **53 481.59 \$**. La directrice générale confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement de ceux-ci.

20260104 - CORRESPONDANCE ET PLAINTES

La correspondance a été remise aux membres du conseil municipal. Aucune plainte ne demande résolution ou vote de la part des membres du conseil.

20260105 – ADOPTION DES SEANCES DU CONSEIL DE 2026

Il est proposé par Stéphane Ferlatte appuyé par Jonathan Proulx et résolu d’adopter le calendrier des séances ordinaires 2026 du conseil municipal dont voici le détail :

- 12 janvier
- 2 février
- 2 mars
- 7 avril
- 4 mai
- 1^{er} juin
- 6 juillet
- 3 août
- 8 septembre
- 5 octobre
- 2 novembre
- 7 décembre

20260106 – APPROBATION DES DONNS AUX ORGANISMES DE CHARITE 2026

ATTENDU QUE différentes demandes de dons font l’objet d’étude par la conseil municipal chaque année ;

ATTENDU QUE le conseil municipal à analyser les différentes demandes reçues;

Il est proposé par Guillaume Soucy appuyé par Catherine Roy-Bélanger et résolu à l’unanimité d’autoriser les dons annuels suivants ;

- Association du Cancer de l’Est du Québec : **100.00\$**
- Fondation Maison Marie-Élisabeth : **50.00\$**
- Centraide Bas-Saint-Laurent : **100.00\$**
- Fondation Santé Rimouski : **100.00\$**
- Fondation des étoiles : **50.00\$**
- Fondation des maladies du cœur et de l’AVC : **50.00\$**
- Fondation des Sourds du Québec inc. : **50.00\$**
- Fondation Québécoise du Cancer : **50.00\$**
- Ressources d’aide aux personnes handicapées BSL : **100.00\$**
- Association Pulmonaire du Québec : **50.00\$**
- Fondation Centre de prévention du suicide de l’Est : **100.00\$**

20260107 – RESOLUTION POUR AUTORISATION D’APROBATION ET DE SIGNATURES POUR LE PROJET PAVL – REDRESSEMENT ET SECURISATION – CHEMIN DUCHENIER

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l’article 4 de la *Loi sur les transports* (RLRQ, c. T-12), le **Ministre** peut accorder des subventions pour fins de transport;

ATTENDU QUE le Programme d’aide à la voirie locale (PAVL), ci-après le « **Programme** », a comme objectif d’assister les municipalités dans la planification, l’amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier dont elles ont la responsabilité et la gestion;

ATTENDU QUE le **Programme** comporte un volet Redressement - Sécurisation, ci-après le « **Volet** », qui vise à réaliser des interventions sur le réseau routier municipal prévues au tableau de priorisation du plan de sécurité, celles situées sur le réseau routier local prioritaire de niveaux 1 et 2 retenues au plan triennal ou quinquennal d’un plan d’intervention, les travaux d’amélioration sur des routes locales de niveaux 1 et 2 non prévus à un plan de sécurité routière en milieu

municipal ou au plan quinquennal ou triennal d'un plan d'intervention, ainsi que les travaux relatifs à la réfection ou à la reconstruction de murs de soutènement et de passerelles;

ATTENDU QUE le projet de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski a été retenu sous ce **Volet** et que le **Ministre** accepte de verser au **Bénéficiaire** une aide financière pour lui permettre de réaliser son projet;

ATTENDU QU' il y a lieu de conclure une convention d'aide financière afin de déterminer les obligations des **Parties** dans ce contexte.

En conséquence, il est proposé par Serge Poulin appuyé par Stéphane Ferlatte et résolu à l'unanimité d'autoriser Gervais Soucy, maire et Dominique Michaud, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité, la convention d'aide financière.

20260108 – ADOPTION DU RÈGLEMENT #403-2025 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 352-2019 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX »

- « RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX »

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001)* détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération ;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement relatif au traitement des élus municipaux 352-2019 ;

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par Jonathan Proulx appuyé par Clément Lévesque et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski adopte le règlement numéro 403-2025 intitulé « **Règlement modifiant le règlement 352-2019 relatif au traitement des élus municipaux** » et décrète ce qui suit :

Article 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2. Le présent règlement modifie le règlement numéro 352-2019 et ses amendements, le cas échéant.

Article 3. L'article 4 est remplacé par ce qui suit :

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 10 960 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 4000 \$.

Article 4. L'article 5 est remplacé par ce qui suit :

Une rémunération additionnelle est accordée en faveur du **maire suppléant** au montant de 90\$ par mois.

Article 5. Le présent règlement a effet à compter du 1^{er} janvier 2026

20260109 – RESOLUTION POUR NOMINATION DE RESPONSABLE A LA GESTION DES

CASTORS

Il est proposé par Catherine Roy-Bélanger appuyé par Stéphane Ferlatte et résolu à l'unanimité de nommer Dominique Michaud, directrice générale comme responsable des communications entre la MRC et la Municipalité et Jean-Philippe Pelletier comme responsable des travaux sur le terrain.

20260110 – RESOLUTION POUR APPROBATION DU BUDGET 2026 OFFICE D'HABITATION RIMOUSKI-NEIGETTE (RUE PARADIS) ET DU VERSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITE

Suite à la réception du budget 2026 de la Société d'Habitation du Québec, il est proposé par Guillaume Soucy appuyé par Serge Poulin et résolu à l'unanimité d'accepter le budget soumis pour le bâtiment du 5, rue du Paradis.

20260111 - VARIA

Aucun point présenté en varia.

20260112 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Chemin Duchénier : plusieurs questions concernant les délais des travaux.

20260113 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jonathan Proulx résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19h21.

En signant ce procès-verbal monsieur le maire, Gervais Soucy autorise et confirme toutes résolutions édictées dans ce dernier.

Gervais Soucy
Maire

Dominique Michaud
Dir. gén./greff.-trés.